

Liste de vérification des considérations environnementales dans la réponse Abris (POUR PILOTAGE)

Cette liste de vérification (avec annexes) est conçue pour guider l'équipe de coordination du cluster abris, les chargés de

#	Action	Équipe de coordination du Cluster Abris	Chargé de programme	Personnel de terrain	Annexes
1	Informez-vous et informez votre équipe				
1	Se familiariser avec l'environnement du pays, le contexte des catastrophes et les exigences réglementaires (conformément aux lois et politiques nationales) aux niveaux national, municipal, provincial et local. Les responsables de programme doivent informer le personnel de terrain des points essentiels, des risques, etc.	X	X	X	1, 2, 3, 4
2	Évaluation et analyse				
2	Intégrer les questions environnementales dans les évaluations sectorielles et multisectorielles des abris (ou effectuer une évaluation rapide de l'impact environnemental) afin d'identifier les impacts environnementaux et les actions locales pratiques requises. Les points clés incluent les typologies de construction d'avant la crise, l'accès aux ressources naturelles locales et leur utilisation, l'étendue des besoins et la disponibilité des ressources après la catastrophe, ainsi que les questions sociales, économiques et culturelles qui peuvent influencer la durabilité de la réponse. L'équipe de déploiement doit être composée du DEPC et d'autres agences gouvernementales pertinentes, si possible.	X	X	X	7, 9
3	Planification stratégique et conception de projets				
3	Élaborer un plan d'hébergement et d'installation en consultation avec les autorités locales et les membres de la communauté responsables de la gestion de l'environnement et de la fourniture de services :	X	X	X	
3.1	Intégrer les considérations de construction durable dans le cycle de gestion du projet, et les questions environnementales à plus long terme dans la planification de la reconstruction dès le début de l'intervention.	X	X		8, 18
3.2	Tenir compte de l'impact négatif potentiel de certains types d'activités, comme l'impact de l'assistance monétaire, sur les ressources naturelles (par exemple, l'augmentation de l'abattage des arbres).	X	X		13
3.3	Si ce n'est pas déjà le cas, aider les autorités et les communautés locales à élaborer des plans de gestion environnementale.	X	X	X	6
3.4	Envisagez d'offrir aux communautés touchées un soutien en matière de logement et de propriété foncière afin d'augmenter le niveau de sécurité d'occupation des terres, si nécessaire. Un niveau plus élevé de sécurité de régime foncier peut encourager la prise en compte à long terme de l'environnement local.	X	X	X	11
3.5	Tenir compte des risques locaux et des conditions climatiques dans la conception des bâtiments, le calendrier de mise en œuvre et le choix du site.	X	X	X	5, 13
3.6	Encourager la réutilisation des débris de catastrophes, des déchets et des matériaux des abris d'urgence distribués pour améliorer les abris au fil du temps.	X	X	X	14, 18
3.7	Réduire au minimum la quantité de matériaux utilisés grâce à des devis quantitatifs précis et à une conception innovante.		X	X	14
3.8	Fournir uniquement des articles ménagers qui minimisent la consommation d'énergie ou les impacts environnementaux potentiels.		X	X	16
3.9	Si la distribution de combustible est identifiée comme un besoin, identifier et atténuer l'impact que les interventions énergétiques peuvent avoir sur les activités de subsistance existantes qui impliquent la collecte et la vente de combustibles.		X	X	17
3.10	Fournir des cuiseurs améliorés ou des poêles à énergie verte qui optimisent l'efficacité de la combustion, pour remplacer les cuiseurs artisanaux.		X	X	17
3.11	Fournir et utiliser un éclairage économique en énergie, tel que l'éclairage LED et l'énergie solaire.		X	X	17
4	Mobilisation des ressources / logistique				

4.1	Encourager l'utilisation de matériaux et de pratiques de construction disponibles localement, lorsqu'ils sont appropriés et peuvent être soutenus par l'environnement et les chaînes d'approvisionnement durables locales. Encourager et participer aux programmes de replantation	X	X	X	14
4.2	Choisir des matériaux de construction écologiquement durables et tenir compte de leur cycle de vie, de l'extraction à l'élimination. Éviter l'utilisation de substances dangereuses ou nocives. Tenir un registre précis de l'origine des matériaux, du transport, de l'utilisation et de l'élimination des articles et des services, afin de calculer les émissions de CO2 par secteur et par intervention.	X	X	X	14
4.3	Acheter des articles ménagers locaux, durables, qui peuvent être réutilisés ou recyclés.		X		15, 16
4.4	Réduire l'emballage des articles de secours et veiller à ce que tous les déchets produits soient éliminés ou recyclés de manière appropriée.		X	X	16
4.5	Examiner la source du combustible (fournisseur et chaîne d'approvisionnement) utilisé par les communautés pour s'assurer que les combustibles achetés sont extraits de manière responsable, réglementés et/ou certifiés.		X	X	17
5 Mise en œuvre et suivi					
5.1	S'assurer que l'abri est situé à une distance sûre des dangers locaux.		X	X	6, 14
5.2	S'assurer que l'abri est bien ombragé et ventilé pour augmenter le confort thermique.		X	X	14
5.3	S'assurer que les zones de cuisson sont bien ventilées et sûres.		X	X	14
5.4	Encourager l'élimination et le recyclage appropriés lorsqu'il n'est pas possible de réutiliser ou de réaffecter les matériaux de construction.		X	X	14, 18
5.5	S'assurer que tous les déchets générés par l'équipe sur le terrain soient correctement éliminés dans une décharge agréée ou recyclés.	X	X	X	16, 18
5.6	S'assurer que les déchets dangereux soient manipulés et éliminés de manière appropriée.	X	X	X	16, 18
5.7	Sensibiliser les personnes recevant une aide à l'utilisation de nouveaux articles ménagers afin de minimiser les conséquences environnementales négatives involontaires.	X	X	X	16, 18
6 Si la population affectée doit se déplacer vers des sites de déplacement temporaire ou de réinstallation permanente, considérez également les points suivants :					
6.1	Plaider contre / éviter la création de sites de déplacement temporaire et de réinstallation permanente à proximité de zones protégées ou écologiquement sensibles, de zones d'importance culturelle ou de sites TABU.	X	X	X	5
6.2	Plaider contre / éviter d'utiliser des zones précédemment non-habitées pour des déplacements temporaires et des sites de réinstallation permanente.	X	X	X	11
6.3	Préconiser une sélection rigoureuse du site de construction, en tenant compte de son utilisation antérieure (est-il contaminé), de son exposition aux risques naturels, de l'accès aux routes et aux transports publics.	X	X	X	6, 11
6.4	Évaluer l'accès aux combustibles de cuisson pour les communautés d'accueil et les communautés touchées, ainsi que les conséquences négatives que l'exploitation des ressources naturelles peut avoir sur l'environnement et l'harmonie sociale.	X	X	X	17
6.5	Tenir compte de la fourniture de fourneaux économies en combustible et de la formation à leur utilisation dans les plans de gestion des sites.	X	X	X	17
6.6	Protéger, restaurer et améliorer la valeur écologique des sites opérationnels tels que les installations temporaires pendant et après leur utilisation (y compris la restauration environnementale).	X	X	X	13, 19
6.7	Utiliser des matériaux et des méthodes de construction qui permettent un démontage, un transport et une réutilisation faciles afin d'éviter le gaspillage de matériaux. Ceci est particulièrement applicable aux abris d'urgence ou de transition en raison de la forte probabilité de mobilité des bénéficiaires.	X	X	X	14
6.8	Pour la réinstallation permanente, plaider auprès des autorités gouvernementales pour que la population affectée bénéficie d'un niveau de sécurité foncière.	X	X		12